

# TECHNICIENS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

(plusieurs remplacements)

Nous sommes une organisation en pleine expansion dans les Laurentides, qui a comme mission d'organiser et d'offrir des services éducatifs de qualité en collaborant et innovant pour l'avenir de tous. Notre motivation est d'agir ensemble pour la réussite de nos élèves avec confiance, respect et courage. Plus de 4 875 employés partagent déjà ces valeurs, serez-vous bientôt des nôtres?

## Vous profiterez :

- D'un horaire de travail du lundi au vendredi;
- D'un taux horaire se situant entre 23,12 et 33,61\$;
- D'un fonds de pension incomparable;
- D'un régime d'assurance salaire et des avantages sociaux compétitifs.

Vous éprouvez un réel intérêt à travailler auprès des jeunes et vous avez une grande capacité à entrer en contact avec des intervenants en milieu scolaire et des élèves? On vous reconnaît pour votre capacité à bien gérer votre temps et les priorités? Faire partie intégrante d'une équipe de travail engagée qui a à cœur la réussite scolaire de nos élèves vous stimule? L'emploi de technicien en éducation spécialisée est pour vous!

À titre de technicien en éducation spécialisée:

- Vous aurez la responsabilité d'assurer un suivi auprès des élèves en difficultés;
- Vous effectuerez des rencontres ponctuelles avec des élèves ayant des difficultés momentanées;
- Vous supporterez les enseignants et mettrez en place des pratiques gagnantes dans la gestion des comportements.

Vous détenez un DEC en techniques d'éducation spécialisée et ce défi vous intéresse? Nous voulons vous rencontrer! Soumettez-nous rapidement votre curriculum vitae par courriel à [delamirandea@csrdn.qc.ca](mailto:delamirandea@csrdn.qc.ca)

La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Le personnel de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel de la CSRDN d'exercer ses fonctions à visage découvert.



Réalise-toi  
avec NOUS!

